

Vivre toute sa vie comme si c'était le Ramadan

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
﴿وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّى يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ﴾
سُورَةُ الْحَجَرِ، 99/15

عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ:
«اَكْلُفُوا مِنَ الْعَمَلِ مَا تُطِيقُونَ، فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَمَلُّ حَتَّى تَمَلُّوا،

وَإِنَّ أَحَبَّ الْعَمَلِ إِلَى اللَّهِ أَدْوَمُهُ وَإِنْ قَلَّ»

أبو داود، كتاب التطوع، 27

Mes chers frères !

Nous avons laissé derrière nous le mois béni de Ramadan, que nous nous sommes efforcés de passer de la meilleure manière, et voici venu le jour de l'Aïd, elhamdoulillâh. Nous implorons Allah pour qu'Il accepte nos jeûnes, nos prières de tarawih, nos invocations, nos aumônes et tous nos actes d'adoration. Puisse Allah nous permettre de faire partie des croyants éclairés par la lumière du Coran, préservés du mal par la prière, dont la patience mûrit par le jeûne, et qui purifient leurs biens par la zakât.

Chers musulmans !

Le mois béni de Ramadan est chaque année une école qui nous enseigne comment nous devrions être. Le Ramadan nous rappelle à nouveau comment résister aux désirs de notre âme pour la satisfaction d'Allah, passer les nuits en prière, partager nos repas, et aider ceux dans le besoin. Mais le plus important, c'est de mettre en pratique ces actions tout au long de notre vie.

En effet, Allah le Très-Haut dit dans le Coran : « **Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort).** »¹ Ainsi, Allah nous ordonne de vivre toute notre vie conformément à Sa volonté. Alors, ne gaspillons pas notre temps avec des choses inutiles. En effet, notre Prophète (saw) a dit : « *Accomplissez les œuvres que vous pouvez supporter, car Allah ne se lasse pas de récompenser, mais vous, vous vous lassez. L'œuvre la plus aimée d'Allah est celle qui est régulière, même si elle est petite.* »²

Chers croyants !

Avec les jeûnes que nous avons faits, nous avons développé notre capacité à patienter. En maîtrisant nos mains, nos langues et nos cœurs, nous avons dit « je jeûne » face au mal et au péché. Nous devons manifester cette soumission dans notre vie, en tout temps, envers tous les ordres et les interdits. N'oublions pas que si le jeûne nous est prescrit un mois par an, la prière nous est ordonnée cinq fois par jour.

Allah le Très-Haut dit dans le Coran : « **Et cherchez secours dans l'endurance et la salât : certes, la salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles.** »³ Il nous montre ainsi que la régularité dans les adorations est difficile pour ceux qui ne craignent pas Allah et ne savent pas qu'ils Le rencontreront.

Chers fidèles !

Les actes d'adoration obligatoires font partie de nos devoirs par rapport à Allah. C'est pourquoi nous devons absolument les accomplir. Il ne faut pas non plus négliger les actes d'adoration surérogatoires qui font partie de la Sounna. Car les actes d'adoration comme la prière de tahajjoud et le jeûne surérogatoire ouvrent la porte à de grandes récompenses.

Notre Prophète (saw) a dit : « *Quiconque jeûne le mois de Ramadan, puis y ajoute six jours du mois de Chawwal, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année.* »⁴ Efforçons-nous donc de jeûner six jours pendant ce mois de Chawwal dans lequel nous nous trouvons à présent.

Qu'Allah nous accorde de vivre chaque mois avec la conscience du Ramadan et chaque nuit avec celle de la Nuit du Destin. Que votre vendredi et votre Aïd al-Fitr soient bénis !



¹ Sourate Al-Hijr, 15:99

² Aboû Dâwoûd, Tatawwou', 27

³ Sourate Al-Baqara, 2:45

⁴ Mouslim, Siyâm, 204